

Le 19 septembre 2022, à 19 heures 32, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 septembre 2022

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Didier RACLE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Yves LAFAYOLLE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON.

Absents :

Mme Valérie PICQ, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Fabienne MEYNAND, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Amaury GARDE, Mme Sophie BROQUAIRE.

Procurations :

Mme Valérie PICQ à M. Sébastien FAUST, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à M. Philippe BONNEFOND, Mme Fabienne MEYNAND à M. Jean-François MONTMARTIN, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE à M. Hervé JAVELLE, Mme Célia DUMAS à M. Rémy GIRARDON, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, Mme Sophie BROQUAIRE à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Mme Clémence SABAUT

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE POLICE MUNICIPALE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-GENEST-LERPT – MANIFESTATION CULTURELLE DU 13 JUILLET 2022

Il a été sollicité par la commune de Saint-Genest-pour une mise à disposition d'un policier municipal pour sa manifestation culturelle du 13 juillet 2022.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition le policier municipal de La Fouillouse le 13 juillet 2022 de 18H00 à 23H00. Il sera chargé sous la responsabilité du Maire de la commune de Saint-Genest Lerpt :

- D'appliquer les arrêtés en vigueur,
- De gérer la circulation routière,
- De surveiller le domaine public,
- De verbaliser les infractions au code de la route,
- De participer aux opérations mises en place conjointement avec la Police Nationale.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de conclure une convention pour cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal,
DÉCIDE à l'unanimité,

- ✚ **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition du policier municipal au profit de la commune de Saint-Genest Lerpt, le 13 juillet 2022,
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

La secrétaire de séance,
Clémence SABAUT



Fait à La Fouillouse, le 23 septembre 2022

Le Maire,
Patrick BOUCHET



Conseil Municipal du 19 septembre 2022